

Chômage et politique d'emploi

Nette diminution du taux de chômage en 2017

En recul sur un an de 1,2 point, le taux de chômage en Bretagne atteint son plus bas niveau depuis 2011 et demeure parmi les plus faibles des régions françaises. Dans la continuité de l'année 2016, la Bretagne enregistre également une baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A. La situation sur le marché du travail évolue plus favorablement pour les jeunes et les hommes. Toutefois, la demande d'emploi globale (catégories A, B, C) croît sur un an, en raison de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue fortement.

Luc Goutard, Directrice

Le taux de chômage à son plus bas niveau depuis 2011

En Bretagne, le taux de chômage s'élève à 7,4 % fin 2017, soit 1,2 point de moins que fin 2016. Ce net recul prolonge la diminution sensible enregistrée en 2016. Dans la région, le taux de chômage atteint ainsi son plus bas niveau depuis 2011. Il demeure le 2^e plus faible des 13 régions métropolitaines, derrière celui, très proche, des Pays de la Loire (7,3 %). En France métropolitaine, le taux de chômage s'établit à 8,6 % de la population active au 4^e trimestre 2017. Il a diminué de 1,1 point en un an (figure 1).

Le taux de chômage recule à un rythme quasiment semblable dans les quatre départements bretons (figure 2). L'Ille-et-Vilaine connaît de nouveau la situation la plus favorable avec un taux de chômage de 6,6 %. Il s'établit à 7,7 % dans le Finistère et à 7,9 % dans les départements des Côtes-d'Armor et du Morbihan.

Par zone d'emploi, le taux de chômage le plus faible est enregistré sur Vitré (4,8 %). À l'opposé, il est supérieur au taux national dans les zones d'emploi de Guingamp (9,2 %) et Carhaix-Plouguer (9,0 %), et au même niveau dans celles de Lorient et Morlaix (8,6 %).

La baisse des demandeurs d'emploi sans activité se poursuit

Entre décembre 2016 et décembre 2017 en Bretagne, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité dans le mois (catégorie A) a baissé de 1,3 % (figure 3) pour atteindre 150 150 personnes, soit 2 030 inscrits en moins sur un an. Cette diminution est plus forte que celle enregistrée en France métropolitaine (-0,2 %). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A baisse dans trois départements bretons : le Finistère (-2,2 %), l'Ille-et-Vilaine (-1,7 %) et le Morbihan (-1,0 %). La hausse est faible dans les Côtes-d'Armor (+0,2 %).

Le constat est plus nuancé en intégrant les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories B et C). En effet, leur nombre augmente de 5,6 % sur un an. Dans la continuité des années précédentes, cette hausse vaut en particulier pour les demandeurs d'emploi en catégorie C (activité réduite longue, plus de 78 heures dans le mois) avec 5 800 inscrits supplémentaires en un an.

En conséquence, le nombre d'inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) augmente en 2017 de 4 320 pour s'établir à 270 890 personnes. Cela correspond à une hausse de 1,6 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi s'accroît dans les quatre départements, de +0,8 % dans le Finistère à +2,5 % dans les Côtes-d'Armor. En France métropolitaine, la demande d'emploi est également en hausse (+2,5 %), en lien, là aussi, avec l'augmentation du nombre d'inscrits exerçant une activité réduite.

Une évolution plus favorable aux hommes et aux jeunes

Le nombre d'hommes inscrits en catégories A, B ou C est resté stable alors que celui des femmes s'accroît de 3,1 %. Ce constat demeure valide par grandes tranches d'âge¹. Fin décembre 2017, les femmes représentent 53,2 % des inscrits tenus de rechercher un emploi. Elles sont notamment plus présentes parmi les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (58,8 %).

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C fléchit de 0,5 % sur un an. Cependant, cette baisse n'est pas uniforme. Alors qu'en catégorie A, leur nombre recule de 3,1 %, il augmente de 2,9 % parmi ceux exerçant une activité réduite (catégories B ou C).

À l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B ou C âgés de 50 ans ou plus continue de progresser : +4,3 % en un an, après +5,0 % en 2016.

Il atteint ainsi 65 100 fin 2017.

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a également augmenté de 2,5 %, en particulier parmi ceux inscrits depuis trois ans ou plus (+6,1 %). Les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus constituent 44,9 % du total des demandeurs d'emploi.

Davantage de formations pour les demandeurs d'emploi au 1^{er} semestre

La déclinaison régionale du plan dit « 500 000 formations supplémentaires » s'était traduite en 2016 par 46 400 entrées en formation des personnes en recherche d'emploi, soit 13 600 formations supplémentaires par rapport à 2015. Le plan s'est poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2017 avec la programmation de 6 700 formations supplémentaires. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emplois en catégorie D² a de nouveau augmenté entre les 1^{er} semestres 2016 et 2017. À l'inverse, leur nombre diminue au 2nd semestre 2017. Fin décembre 2017, 17 330 demandeurs d'emploi sont ainsi inscrits en catégorie D. Ils étaient 19 250 un an auparavant.

Moins d'entrées en contrats aidés

Généralement ciblés sur les publics les plus en difficulté sur le marché du travail, les dispositifs de la politique de l'emploi prennent notamment la forme d'aides à l'emploi. Le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir ou contrat dans une structure de l'insertion par l'activité économique) s'établit à 20 560 fin décembre 2017. Il diminue fortement sur un an (-4 750, soit -23,1 %), avec une baisse des entrées assez concentrée au 4^e trimestre. En France, le nombre de bénéficiaires se réduit dans des proportions similaires (-25,2 %).

Les emplois d'avenir sont des contrats d'insertion destinés aux jeunes

particulièrement éloignés de l'emploi. Créés en novembre 2012, ils sont montés en charge durant les deux années suivantes, la grande majorité relevant des associations et du secteur public. À partir de juillet 2017, seules les reconductions ont été autorisées et depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'est plus possible de conclure un emploi d'avenir. Les contrats en cours vont jusqu'à leur terme, mais ne pourront pas être renouvelés. Le nombre d'emplois d'avenir signés ou reconduits a diminué en 2017 (-1 000 après -420 en 2016) (figure 4). Outre les recrutements moins importants en 2017, la baisse des bénéficiaires est accentuée par les sorties nombreuses de personnes recrutées courant 2014. Fin décembre 2017, 1 830 jeunes bénéficient d'un emploi d'avenir

contre 3 140 un an plus tôt. Dans le secteur marchand, le nombre de nouveaux bénéficiaires de contrats initiative emploi (CUI-CIE)³ a diminué : 1 210 recrutements au cours de l'année 2017, après 3 580 en 2016. À la fin de l'année 2017, 740 bénéficiaires sont comptabilisés (-1 320 sur un an). Dans le secteur non marchand, les recrutements enregistrent une baisse moins marquée, avec 8 690 entrées en contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), soit une baisse de 19,5 %. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires est passé de 9 860 à 7 940 entre les fins décembre 2016 et 2017. Les recrutements augmentent en 2017 dans l'apprentissage⁴. Dans le secteur privé le nombre total d'entrées atteint 13 580

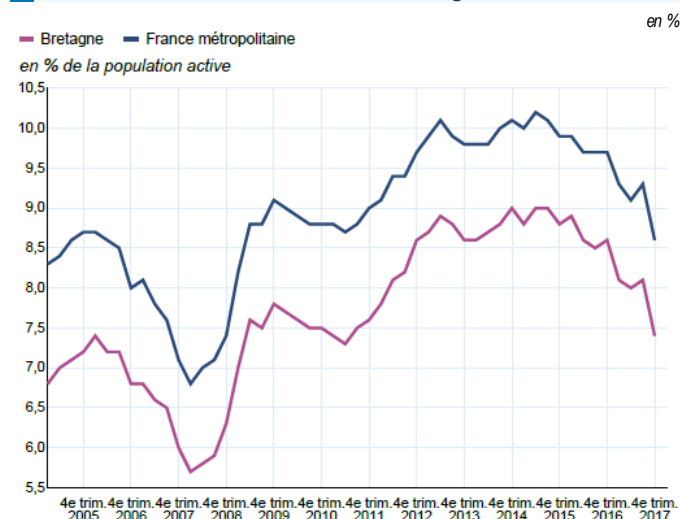
(+ 8,3 %). Cette progression fait suite aux hausses plus modérées déjà enregistrées en 2016 et 2015. Elle est liée au plan de relance de l'apprentissage avec notamment la création au 1^{er} juin 2015 d'une aide complétant les dispositifs existants en faveur des très petites entreprises embauchant de jeunes apprentis. Dans le secteur public, le nombre d'entrées progresse également, de 500 en 2016 à 770 en 2017. ■

1- Moins de 25 ans, de 25 à 49 ans, 50 ans ou plus.

2- Demandeurs d'emploi non disponibles pour rechercher un emploi, en arrêt maladie, en congé maternité ou en formation.

3 et 4 - Cf rubrique définitions en fin d'ouvrage

1 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

2 Taux de chômage par département

	en % de la population active					
	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4 (p)	Évolution 2017T4/2016T4 (en points de %)
Côtes-d'Armor	9,0	8,6	8,4	8,6	7,9	-1,1
Finistère	8,9	8,4	8,2	8,5	7,7	-1,2
Ille-et-Vilaine	7,8	7,4	7,2	7,3	6,6	-1,2
Morbihan	9,0	8,6	8,5	8,7	7,9	-1,1
Bretagne	8,6	8,1	8,0	8,1	7,4	-1,2
France métropolitaine	9,7	9,3	9,1	9,3	8,6	-1,1

p : données provisoires.
Notes : données CVS.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 31/12/2017 (en milliers)		Évolution 2017/2016 (en %) (1)	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	126,8	77,0	-0,0	-2,9
Femmes	144,1	73,1	3,1	0,4
Moins de 25 ans	39,7	21,8	-0,5	-3,1
25 à 49 ans	166,0	88,4	1,1	-1,8
50 ans ou plus	65,1	39,9	4,3	0,7
Inscrits depuis un an ou plus	121,6	nd	2,5	nd
Bretagne	270,9	150,1	1,6	-1,3
France métropolitaine	5 683,2	3 523,6	2,5	-0,2

nd : données non disponibles.
(1) : évolution de l'indicateur entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017.
Note : données brutes.
Sources : Pôle emploi ; DARES.

4 Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi

	2016	2017 (p)	Évolution 2017/2016 (en %)
Contrats en alternance			
Contrats d'apprentissage du secteur privé	12 543	13 582	8,3
Emplois aidés du secteur marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	3 582	1 206	-66,3
Emplois d'avenir	341	122	-64,2
Emplois aidés du secteur non marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	10 797	8 694	-19,5
Emplois d'avenir	1 788	1 010	-43,5
Mesures d'accompagnement des jeunes			
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	4 428	///	///
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (1)	///	9 306	///

p : données provisoires.
/// : absence de donnée due à la nature des choses.
(1) : le PACEA a remplacé le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en 2017.
Note : extraction en mai 2018.
Source : DARES.

Avertissement : l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données, y compris pour les estimations du taux de chômage, le niveau d'emploi intervenant dans le calcul du dénominateur du taux de chômage.